



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°135

12 Décembre 2019

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **PLF 2020 : Sénat adopte en 1ere lecture mais propose des amendements**

Lors de l'examen de la loi, les sénateurs ont amendé le PLF 2020. Nous pouvons noter par exemple, la volonté de rétablir le taux de TVA de 5,5 % pour l'ensemble des opérations de construction et de rénovation de logements locatifs sociaux (article 8). Ce qui pourrait avoir des répercussions sur les Plans Pluriannuels d'Investissements à venir.

- **La répression des fraudes a rappelé à la loi 66% d'Ehpad en 2017 et 2018**

Dans une enquête menée auprès de 549 Ehpad totalement habilités à l'aide sociale, la DGCCRF a fait 284 rappels à la réglementation, 85 injonctions de mise en conformité et 3 procès-verbaux administratifs. Une situation qui correspond à 66% à des rappels à la loi, précise l'instance ce 9 décembre. Réalisés sur les structures entièrement habilitées à l'aide sociale, ces contrôles portent sur la réglementation des prix, les conditions de facturation ainsi que l'absence de clauses abusives dans les contrats de séjour. Avec deux objectifs : s'assurer du respect des droits économiques des résidents inscrits au Code de la consommation et au Code de l'action sociale et des familles, mais aussi favoriser l'appropriation desdites dispositions par les professionnels. Voir la [synthèse](#).

- **Quelle gouvernance demain pour les EHPAD : ARS ou Conseil Départemental ?**

A l'occasion des [2e rencontres nationales départements-CNSA](#), conseils départementaux et ARS se sont interrogés sur le pilotage de la politique de la dépendance demain ? Alors que se profile la réforme du modèle de prise en charge du grand âge et de l'autonomie, les acteurs politiques s'interrogent sur la forme que prendront demain le portage et l'animation de l'offre auprès des personnes âgées. En conclusion, Marie-Anne Montchamp, présidente de la CNSA, appelle l'ensemble des acteurs à prendre part au débat. "Il faut penser le modèle avant que le législateur n'écrive la manière dont il faudra le mettre en place", a-t-elle conclu.

- **EHPAD : Fusion des sections dépendance et soins :**

Également au cours de ces 2e rencontres Départements – CNSA, Agnès Buzyn convaincue de la nécessité de "*faire bouger les curseurs*" pour introduire de la souplesse dans le pilotage des structures s'est dit "*favorable à la fusion des deux sections Dépendance et Soins dans le cadre de la réforme à venir*". "

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **ANAP : Fiches repères pour négocier son CPOM**

Dans le cadre de la réforme de la contractualisation, les organismes gestionnaires (OG) d'ESMS, les ARS et les conseils départementaux (CD) ont vocation à négocier et à mettre en œuvre des CPOM. L'ANAP établit des fiches-repères qui propose des conseils pratiques, à chaque étape de la démarche de contractualisation. Elles complètent les travaux préalablement publiés : guide « **Négocier et mettre en œuvre les CPOM dans le secteur médico-social** » et **kit d'outils associé**.

- **MOOC : Fin de vie**

Nous sommes tous concernés par la fin de vie mais il est souvent compliqué d'en parler qu'il s'agisse de la sienne, de celle d'un proche ou de celle d'un patient. Ce MOOC vous donne l'opportunité de vous informer sur ce sujet difficile.

- **La table magique : Un outil de plus en plus déployé dans les EHPAD**

La Table Magique est une innovation de soin ludique qui relie les personnes âgées à la fin de leur parcours de démence entre elles et avec leur environnement, tout en stimulant le mouvement. Ces jeux magiques ont été développés spécifiquement pour ce groupe de personnes et peuvent être joués à la fois seul et en groupe, sans une présence obligatoire du personnel soignant. Voir la [démonstration](#)

- **Animateurs en gérontologie: un nouvel outil pour mieux coopérer**

En ouverture de son 14e congrès, le Groupement des animateurs en gérontologie (GAG) a présenté son nouvel outil informatique dénommé [Gagpro](#). Objectif affiché: faciliter la communication et la coopération entre les professionnels du secteur.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Évènements indésirables graves : nouveau rapport HAS**

La HAS publie son 2e rapport annuel sur la déclaration des évènements indésirables graves associés aux soins (EIGS). En 2018, 14 % des déclarations émanent des structures médico-sociales, en particulier des Ehpa. Rappelons que les ESMS doivent déclarer tous les EIGS survenus en leur sein auprès de leur ARS. Cette obligation s'applique également aux professionnels et établissements de santé. La déclaration s'effectue via le « portail de signalement des évènements sanitaires indésirables ». Le rapport de la HAS analyse 820 déclarations complètes reçues au 31 décembre 2018, sur 3 536 déclarations initiées par les professionnels de santé auprès des ARS. 14 % de ces déclarations émanent des structures médico-sociales, dont 12 % des établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpa).

La majorité (82 %) provient des professionnels exerçant en établissement de santé, et le reste de ceux exerçant en ville (4 %). Dans le détail, 98 déclarations sur les 820 émanent des ESMS pour personnes âgées, 13 des ESMS pour adultes handicapés et une d'un ESMS pour enfants handicapés. Ces constatations de la HAS sont couplées avec des recommandations de la HAS, afin d'améliorer la sécurité du patient et le fonctionnement du dispositif de déclaration. Elle préconise par exemple de renforcer la qualité des déclarations lorsque le décès du patient est inexpliqué, et de rappeler aux professionnels les recommandations de bonnes pratiques existantes concernant la contention physique passive. Les organisations médico-sociales sont par ailleurs « invitées à évaluer leur niveau de culture sécurité, leur dispositif interne de gestion des événements indésirables et à mettre en œuvre les "rencontres sécurité »

- **V 2020 des hôpitaux : un air de ressemblance avec celle du médico-social ?**

Depuis beaucoup d'années maintenant, le secteur médico-social suit de près les réformes du sanitaire, il convient donc de regarder avec attention le changement de trajectoire des évaluations externes du sanitaire (dit certification) ou V 2014, V2020... pour comprendre notre future orientation. La V2020 est actuellement en test et voici ces principaux changements :

Les évaluations interne et externe en miroir, avec les mêmes outils, périmètres et productions Celle réalisée par les établissements s'effectuera en effet "à l'identique de celle réalisée en visite par les experts-visiteurs", c'est-à-dire avec le même périmètre (référentiel et critères), les mêmes méthodes et les mêmes productions graphiques. Contrairement à la V2014 dans laquelle un expert-visiteur est en charge de l'évaluation d'une thématique, dans la V2020, plusieurs experts-visiteurs sont en charge d'un critère selon plusieurs modalités d'investigation. Ainsi les résultats seront-ils fournis, non plus par thématique, mais par critère, sachant qu'ils pourront recevoir une note rédhibitoire si l'expert-visiteur juge la réponse inacceptable. Cette démarche permet alors de "désamorcer l'expert-visiteur dépendance. Considérant les méthodes d'évaluation et les 200 critères généraux ou spécifiques de cette certification, une décomposition du score à chaque section sous forme de radar sera affichée in fine pour évaluer l'homogénéité ou a contrario l'hétérogénéité des résultats. Une présentation par chapitre/objectif ou par focale (population/activité/mode de prise en charge).

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Etude sur la contention dans les établissements**

Chaque année, la Société française de gériatrie et gérontologie (SFGG) lance une enquête auprès des établissements. Lors de son congrès du 25 Novembre 2019, [les premiers résultats](#) ont été présentés.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Médico-social : premier bilan de l'observatoire de la qualité de vie au travail**

Un an et demi après l'installation de l'observatoire national de la qualité de vie au travail (QVT), 270 professionnels exerçant dans une structure hospitalière ou médico-sociale étaient réunis le 29 novembre au ministère de la Santé pour dresser un premier bilan des travaux engagés. Ces réflexions devraient se traduire par des [recommandations opérationnelles](#) au premier trimestre 2020.

- **Accidents du travail : Ehpad et aide à domicile toujours devant**

L'Assurance maladie a publié, le 3 décembre, [les chiffres 2018](#) des accidents du travail et maladies professionnelles. Comme chaque année, en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP), les activités d'aide et de soins à la personne arrivent en tête du classement de l'Assurance maladie. Le nombre d'accidents du travail reconnus connaît

une hausse de 2,9 % en 2018 (après une augmentation de 1,1 % en 2017) : la branche AT/MP recense ainsi 651 103 accidents du travail en 2018 contre 632 918 en 2017. En 2018, tous les secteurs d'activité connaissent une augmentation de leurs accidents du travail, en tête desquels on trouve les activités d'aide et soins à la personne (qui englobe l'aide à domicile et l'hébergement des personnes âgées) et l'intérim (+ 5 %). A titre de comparaison, le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) connaît une hausse de 1,9 %, la métallurgie de 2,2 %, le transport ou le commerce alimentaire de 2,4 %. Après 3 années consécutives de baisse, le nombre de maladies professionnelles nouvellement reconnues augmente légèrement avec 49 538 cas reconnus (+ 2,1 % en 2018). Cette augmentation est liée à celle des troubles musculo-squelettiques (+ 2,7 % en 2018) puisqu'ils en représentent 88 %.

- **Nomination dans les ESMS des 10 médiateurs régionaux**

[Un arrêté du 27 novembre](#) fixe la liste des dix médiateurs régionaux et interrégionaux à qui il reviendra de connaître des différends entre les professionnels d'établissements publics sociaux et médico-sociaux. En cas de conflit interne, les textes prévoient qu'une tentative de conciliation devra au préalable être menée au niveau local. Ce n'est qu'en cas d'échec de cette conciliation que le médiateur régional pourra être saisi. Après discussion entre les parties, la médiation pourra aboutir, si un accord est trouvé, à un contrat. Dans le cas contraire, le médiateur national interviendra en dernier ressort

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Accès aux soins : un guide pratique pour les élus locaux**

Ce document propose notamment aux élus des conseils juridiques, ainsi que « des éléments méthodologiques concrets pour guider leurs initiatives et mettre en valeur les démarches portées avec succès par d'autres collectivités territoriales ». Parmi les sujets abordés : le soutien aux maisons et centres de santé, le développement de la télémédecine, la mise en place des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

- **Accueil familial : une alternative sur des placements à court ou moyen terme ?**

Quand il devient difficile de rester vivre seul chez soi, l'accueil familial représente une option intéressante pour les personnes âgées qui souhaitent être entourées sans pour autant s'installer dans un logement collectif. Une solution encore mal connue, malgré ses avantages, que ce soit pour un séjour long ou court.

Les accueillants familiaux formés, agréés par le Conseil départemental, mettent à leur disposition une chambre ou un logement indépendant au sein de leur propre logement, mais surtout, doivent garantir la sécurité, le confort physique et moral des personnes accueillies. Un domicile alternatif compatible avec l'Apa à domicile. Pour trouver un accueil familial, vous pouvez vous renseigner auprès des services autonomie ou seniors du Conseil départemental, au Clic (point info seniors) ou à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

- **HAD : Une réforme à venir**

La feuille de route, souhaitée par Agnès Buzyn, pour accompagner le développement de l'HAD à moyen terme prendra la forme d'une nouvelle circulaire. L'HAD verra les principes de sa nouvelle tarification posée en 2020 pour être opérationnelle en 2022. Enfin, un guide va paraître pour renforcer le déploiement de l'HAD dans les établissements médico-sociaux. La parution de ce guide est attendu pour le premier trimestre 2020.

AGENDA NATIONAL

- **12^e colloque national de la FNADEPA le 16 janvier à Paris**

La future loi Grand âge et Autonomie répondra-t-elle aux enjeux de société ? Comment faire évoluer les pratiques pour répondre aux enjeux de cette future loi ?

[Programme et renseignements](#)

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation Analyse financière : Comprendre la stratégie des documents envoyés (EPRD, ERRD, annexe activité)**

Face aux retours très positifs de la formation sur Toulouse les 2 et 3 décembre 2019 : « **Analyse financière et EPRD : Mode d'emploi** », nous avons décidé de reprogrammer **une session sur le début de l'année 2020 (février 2020)**. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à revenir vers nous dès maintenant. L'objectif est de rendre accessible l'analyse financière à tous au terme des deux jours de formation. L'enjeu sera notamment de décrypter le contenu de ces 3 documents, d'en comprendre le sens afin d'organiser une stratégie financière à court et moyen terme.

Renseignements par mail : info@cyrildechegne.fr ou par téléphone au 06 78 20 53 02

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Assises régionales "Plan Maladies Neuro-Dégénératives" - 18/12/2019 - Pessac.**

Les assises régionales "Plan Maladies Neuro-Dégénératives", organisées dans chaque région, doivent permettre aux malades, aux aidants proches et aux professionnels de santé de s'informer, de se sensibiliser, d'échanger, de diffuser et partager de bonnes pratiques. Mieux connaître ces maladies chroniques, évolutives et invalidantes, tel sera l'objectif des assises régionales « Nouvelle-Aquitaine », en proposant 2 journées ouvertes à tous, avec inscription gratuite et obligatoire, dans la limite des places disponibles.

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting

**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».